

## Les Italiens dans le bâtiment lorrain (1870-1914)

Catherine Grosjean

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Grosjean Catherine. Les Italiens dans le bâtiment lorrain (1870-1914). In: Cahier des Annales de Normandie n°31, 2001. L'émigration–immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie : Actes de colloque de Caen (24-26 novembre 2000) pp. 115-125;

doi : 10.3406/annor.2001.2402

[http://www.persee.fr/doc/annor\\_0570-1600\\_2001\\_hos\\_31\\_1\\_2402](http://www.persee.fr/doc/annor_0570-1600_2001_hos_31_1_2402)

---

Document généré le 15/03/2016

# LES ITALIENS DANS LE BÂTIMENT LORRAIN (1870-1914)

Durant la période 1870-1914, et plus précisément pendant les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la Lorraine connaît une période de construction et d'industrialisation sans précédent. En quelques années, cette région au passé essentiellement rural, entre dans l'ère industrielle. Les mines et la sidérurgie sont les deux principaux moteurs de ce développement exceptionnel et ce sont eux qui provoquent une première vague d'immigration largement dominée par les Italiens.

Entre 1870 et 1914, la Lorraine française offre de nombreux emplois et les entrepreneurs se plaignent continuellement de la pénurie de main-d'œuvre qui frappe alors la région. Les Italiens en quête de travail viennent en nombre important. Ils remplacent les Belges qui se dirigent plutôt vers le nord de la France et qui sont, avec les Allemands et jusque dans les années 1880, les plus nombreux parmi les étrangers employés dans la région.

C'est avant tout par les mines et l'industrie sidérurgique que les ouvriers italiens sont attirés. Les salaires élevés et l'absence de chômage saisonnier y sont des atouts que ne propose pas le bâtiment, même s'il demeure le deuxième secteur d'activité où les Italiens trouvent à s'embaucher. Les conditions de travail y sont moins dures que dans les mines, ils peuvent également s'y réfugier lorsqu'ils ont une activité syndicale trop voyante, des mœurs tapageuses ou qu'ils sont recherchés par les autorités. En 1907, dans les grèves générales du bâtiment, on retrouve les meneurs actifs dans le bassin minier durant les deux années précédentes, particulièrement mouvementées<sup>1</sup>.

Dans la région, c'est en Meurthe-et-Moselle que les Italiens s'installent en priorité, qu'ils soient ouvriers ou entrepreneurs. Encore peu nombreux dans les années 1870, ils constituent parfois après 1910 de véritables colonies. En 1881, ils sont 2 799 à travailler dans le bâtiment et les travaux publics pour tout le département ; les Belges sont moitié moins nombreux<sup>2</sup>. Vers 1912, ils sont 4 à 5000 pour le seul arrondissement de Briey<sup>3</sup>. Les humiliations et violences qu'ils subissent sont le corollaire de leur grand nombre sur les chantiers. Durant cette période, ils sont des victimes toutes désignées et sont volontiers accusés d'être la principale cause des maux dont souffre le monde ouvrier du bâtiment lorrain, qu'il s'agisse des salaires ou des conditions de travail et de logement.

---

1 Par exemple Boudoux.

2 A.D. de Meurthe-et-Moselle : 10 M 51. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution car par ailleurs, *L'Annuaire Statistique de la France* donne pour la même année un total de 1970 Italiens et 6120 Belges présents dans le département.

3 *Rapport Vinci, vice-consul d'Italie à Briey, 1912-1914*, traduit par Charles Santini, 23 p., p. 9. A.D. de Meurthe-et-Moselle : 1 J 370.

## UN CONTEXTE ORIGINAL

Le développement exceptionnel de la Lorraine dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est étroitement lié à l'achèvement de la Guerre de 1870 et au Traité de Francfort, signé le 10 mai 1871. Avec lui, outre l'Alsace, la France perd une partie de la Lorraine<sup>4</sup>, celle qui était alors considérée comme la plus prometteuse industriellement. Pourtant, une fois passé le traumatisme de la défaite, la Lorraine restée française connaît un essor sans précédent.

L'annexion provoque le départ de nombreux Alsaciens et Lorrains qui ne souhaitent pas devenir Allemands. Pendant les quelques mois qui suivent la signature du traité, ils ont la possibilité de rester français, mais dans ce cas ils doivent quitter les régions annexées. Parmi ceux qui font ce choix, beaucoup s'installent en Lorraine ; de nombreux mosellans s'établissent en Meurthe-et-Moselle et à Nancy et beaucoup d'alsaciens dans les Vosges, à Épinal ou Remiremont<sup>5</sup>. Ils restent en fait au plus près d'une famille ou d'une région – ou encore d'intérêts – qu'ils espèrent retrouver rapidement. Ces « optants » sont pour beaucoup des industriels ou des intellectuels. Ils viennent avec leurs capitaux, leurs industries, leur savoir et parfois même leurs ouvriers quand ils sont spécialisés. Ils participent au dynamisme de la région qui les accueille, même s'ils n'en sont pas le seul moteur.

Après l'annexion, les ressources minières de la Lorraine française ont quasiment disparu, mais les progrès dans la prospection et l'exploitation – en particulier le procédé Thomas qui tombe dans le domaine public en 1893 – permettent en quelques décennies à la Meurthe-et-Moselle d'atteindre le premier rang des départements français producteurs de fer. Les bassins miniers de Briey-Longwy et de Nancy sont découverts et se développent dès les années 1880 et pour ces régions, les premières années du XX<sup>e</sup> siècle sont une période d'effervescence exceptionnelle. On imagine mal aujourd'hui l'importance qu'avait alors la région dans l'économie nationale : en 1914, la Meurthe-et-Moselle produit en effet 90 % du fer français, 70 % de la fonte et 74 % de l'acier Thomas<sup>6</sup>.

C'est là que s'installent la plupart des immigrants italiens. C'est là également que réside le moteur essentiel du dynamisme industriel de la région et qui entraîne avec lui le bâtiment et les travaux publics. Les sites industriels se multiplient, les besoins en logements et en moyens de transports explosent. La période est donc particulièrement favorable à la création d'entreprises de bâtiment et de travaux publics. La main-d'œuvre étrangère, notamment italienne, devient très vite une nécessité dans les mines comme dans le bâtiment, et ce dernier secteur offre en plus aux immigrants les plus ambitieux la possibilité de s'installer à leur compte comme entrepreneur.

---

4 Le département de la Moselle sauf l'arrondissement de Briey et une partie de la Meurthe : les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins.

5 La ville se trouve alors à moins de 20 kilomètres de la frontière allemande et accède au statut de capitale de la France de l'Est. En tout plus de 15000 « optants » s'installent à Nancy. Ce chiffre est une estimation car de nombreux départs s'effectuent sans déclaration officielle, après la date butoir, souvent par des jeunes gens qui refusent d'être enrôlés sous les drapeaux prussiens.

6 F. BAUDIN, *Histoire économique et sociale de la Lorraine. L'essor*, Presses Universitaires de Nancy - éditions Serpenoise, 1993, tome 2, p. 240.

C'est à Nancy que le plus grand nombre et les plus importantes entreprises naissent<sup>7</sup>. Paradoxalement, c'est là que les Italiens sont le moins présents. Ils préfèrent les régions du Nord du département, notamment le bassin de Briey, « véritable enclave italienne »<sup>8</sup>, où leur grand nombre constitue une protection face à la xénophobie ambiante<sup>9</sup>. Ils profitent aussi du fait que les entrepreneurs sont encore rares dans la région, alors que les chantiers se multiplient. À Nancy au contraire, quelques entreprises anciennes, souvent d'origine creusoise, dominent le marché et leur laissent peu de place.

## LES OUVRIERS ITALIENS DU BÂTIMENT EN LORRAINE

Malgré les oppositions dont ils sont victimes, malgré des conditions de travail difficiles, les Italiens sont d'autant plus nombreux à immigrer que les besoins en main-d'œuvre sont incessants. « Les entrepreneurs se plaignent de ne pas trouver à embaucher les ouvriers, non seulement en quantité suffisante, mais aussi et surtout en qualité nécessaire pour assurer la parfaite exécution des ouvrages. Ces plaintes sont devenues banales à force de répétition »<sup>10</sup>. Cette pénurie entraîne sur les chantiers quelques grèves et chez les entrepreneurs des tentatives de débauchage. Ils pratiquent aussi la surenchère sur les salaires. Si les Italiens provoquent eux-mêmes quelques grèves c'est parce qu'ils sont généralement moins payés que les Français à travail égal. Ces mouvements, rares avant 1900, se multiplient ensuite pour atteindre leur plus grand nombre en 1907-1908<sup>11</sup>. Ils restent globalement limités à un seul chantier et sont tout à fait ponctuels : ils se terminent souvent au bout de quelques heures par un échec, après l'exclusion des meneurs.

Les ouvriers Italiens sont tellement nombreux à venir travailler en Lorraine qu'en 1907 un bureau de placement spécialisé s'installe à Nancy<sup>12</sup>, puis en 1911, un consul d'Italie tandis qu'un vice-consul s'établit à Briey. Ces derniers, par leurs actions, tentent d'améliorer les conditions de vie des ouvriers Italiens.

Quelles que soient les sources, toutes amènent au même constat : il est quasiment impossible de comptabiliser avec précision les ouvriers italiens présents en Lorraine à l'époque, pourtant les tentatives ont été nombreuses. Les Italiens sont en effet très mobiles et ils ne restent en moyenne que trois mois au même endroit. Ils ne s'attachent à aucun lieu en particulier, d'autant plus s'ils sont célibataires. Quand ils travaillent dans le bâtiment, ils sont encore plus instables et se déplacent au gré des chantiers. Ils entrent dans « la masse des terrassiers, encore plus insaisissables dans la mesure où, ne sachant rien faire, ils sont capables de tout faire et se confondent

---

7 Les entreprises sont d'autant plus nombreuses que la ville connaît un véritable boum démographique, sa population passe de 48 476 habitants en 1871 à 102 559 en 1901.

8 Y. LEQUIN, « L'invasion pacifique », in *La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 1988, p. 341.

9 En 1913, il y a 47 000 Italiens présents dans l'arrondissement de Briey. *Rapport Vinci, op. cit.*, introduction de Louis Köll, p. 1.

10 *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, 30<sup>e</sup> année, n° 10, 7 juillet 1912, p. 181-183.

11 22 conflits entre 1907 et 1914 dont 10 en 1907-1908.

12 Bureau Della Pace, 7, place du Marché.

avec une déferlante de manœuvres que seul le secteur d'emploi permet de différencier »<sup>13</sup>.

Les premières tentatives pour les compter sont étroitement liées à la volonté de les surveiller. Les préfetures et commissariats de police donnent certes de nombreux chiffres<sup>14</sup>, mais comment savoir s'ils reflètent l'exacte réalité ? Certes, la législation oblige les étrangers à déclarer leur présence à la mairie de l'endroit où ils s'installent, mais est-elle véritablement respectée ? Comment le feraient-ils alors qu'ils sont en perpétuel mouvement, allant d'un chantier à l'autre, d'une région à l'autre, voire d'un pays à l'autre ? Le travail est en effet tout aussi abondant et rémunérateur en Lorraine annexée et malgré la surveillance, la frontière est facile à passer.

La mobilité des ouvriers italiens du bâtiment est favorisée par la façon dont ils sont recrutés et logés. Comment ne pas penser qu'au moins une partie d'entre eux était dans l'ignorance des obligations de la loi ? Ils travaillent en effet par brigades entières sur des chantiers isolés et sous la direction de chefs de chantiers ou d'entrepreneurs peu regardants. Ils désignent l'un d'entre eux pour négocier les conditions d'embauche de l'équipe toute constituée ; ce « chef de brigade » se charge souvent aussi de la cantine. Ne parlant pas la langue du pays qui les accueille, en but à une xénophobie qui revêt des formes parfois très violentes, les nouveaux arrivants peuvent difficilement faire autrement que s'adresser à l'un des leurs, plus averti des mœurs du pays, mais qui parfois les exploite de concert avec l'entrepreneur.

Une certaine confiance lie ces derniers à quelques Italiens auxquels ils confient le soin de recruter, au besoin directement en Italie, les ouvriers dont ils ont besoin. Ils peuvent aussi confier aux plus ambitieux une partie d'un chantier sous la forme d'un contrat de marchandage. Cela constitue pour l'ouvrier italien une étape importante qui peut le mener vers le patronat, plutôt qu'un moyen de défendre ses compatriotes. Le marchandage, interdit depuis plus d'un demi siècle<sup>15</sup>, semble connaître une certaine recrudescence avec l'arrivée des Italiens et leur mode d'organisation en brigade :

À notre connaissance, écrivent à ce sujet les experts, le contrat envisagé ne peut guère être observé dans notre région que dans ces compagnies d'ouvriers étrangers, principalement italiens, qui, venus en groupe de leur pays, sans connaissance de notre langue, s'en remettent à l'un d'eux de tout ce qui les concerne, non seulement au point de vue embauche, salaire et travail, mais encore pour tous les besoins d'une vie en commun. Le chef du groupe est à la fois 'chef de bricole' et 'chef de popote', mais encore il est presque sans exemple que les feuilles de paye ne soient émargées par les ouvriers eux-mêmes<sup>16</sup>.

---

13 Y. LEQUIN, *op. cit.*, p. 340.

14 Les chiffres sont très nombreux et sont liés à la création de Commissariats Spéciaux de police des chemins de fer, spécialement affectés à la surveillance des mouvements de population à la frontière allemande.

15 Il a été aboli par le gouvernement provisoire le 2 mars 1848. En 1900 il est pourtant reconnu et entre dans de nombreux documents officiels comme les dossiers de demande de naturalisation, les rapports de police, etc.

16 « Marchandage », in *L'Immeuble et la construction dans l'Est*, 26<sup>e</sup> année, n°40, 31 janvier 1909, p. 316.

Sur les chantiers de travaux publics, souvent isolés comme ceux de chemin de fer où les Italiens sont les plus nombreux, ils logent dans des baraquements construits pour l'occasion, des « cantines » où ils se retrouvent entre eux. S'il arrive qu'ils travaillent avec des Français, ils ne logent jamais ensemble. Dans certains cas, si le chantier est suffisamment proche de la frontière, l'entrepreneur va jusqu'à installer les Italiens en terre allemande. C'est pour lui une façon supplémentaire de limiter les conflits avec les ouvriers français. Dans les villes, par exemple à Nancy, ils logent en garnis, par chambrée de quatre à six personnes environ et pour quinze francs par mois vers 1908. En 1901, ces chambrées sont surtout présentes dans la vieille ville, les rues plutôt mal famées de l'époque<sup>17</sup> ou au contraire dans les faubourgs, les rues nouvelles et encore à peine loties.

### LA DIFFICILE ACCESSION DES ITALIENS AU PATRONAT

Pour la grande majorité des ouvriers italiens, leur faible niveau de qualification est une entrave à l'accès au statut d'entrepreneur. La plupart d'entre eux ne sont que terrassiers, alors que ceux qui s'installent à leur compte sont souvent maçons, mosaïstes, carreleurs ou encore badigeonneurs. Ils ont une spécialité, un savoir-faire solide et reconnu.

En général, le bâtiment est un secteur où vers 1900 il est assez simple de créer une entreprise. Les capitaux à engager sont peu importants et pour les réunir, on s'associe volontiers avec un ouvrier de sa condition. Il suffit ensuite de quelques outils et d'un client pour commencer. Souvent, le nouvel entrepreneur a fait ses premières armes comme tâcheron, le temps de se faire quelques relations et d'amasser un peu d'argent pour parvenir à payer la patente, acheter un minimum de matériel et de matériaux. Certains naviguent un premier temps, au gré des circonstances, entre les statuts d'entrepreneur et de tâcheron, dont les frontières sont mal définies à l'époque.

Les Italiens qui s'installent comme entrepreneurs rencontrent, par rapport à leurs collègues français, des obstacles supplémentaires, essentiellement liés à des difficultés d'intégration. Parce qu'ils sont étrangers, ils sont parfois évincés des adjudications de travaux publics. Ils sont aussi exclus de certaines associations d'entrepreneurs et de nombreux clients éventuels refusent d'emblée de s'adresser à eux. Ils rencontrent moins de difficultés dans les régions nouvellement industrialisées comme les bassins miniers de Briey<sup>18</sup> ou Nancy et les vallées textiles des Vosges. Les chantiers y sont très nombreux et l'on y manque d'entrepreneurs de toutes spécialités. Les commanditaires sont des industriels ou des compagnies de chemin de fer qui s'intéressent plus aux prix pratiqués qu'à la nationalité de l'entrepreneur. Ainsi les frères Buzzi se voient confier la construction des cités ouvrières d'Auboué en 1913. Ils y emploient environ 200 ouvriers italiens<sup>19</sup>. Ils sont considérés comme

---

17 À Nancy, on a pu en recenser 39 et 123, Grande Rue, 16, rue des Maréchaux, 11, rue de la Citadelle. A.D. de Meurthe-et-Moselle : 6 M 32.

18 Dans cette région il n'y avait, avant l'exploitation des mines à partir des années 1880, que des petits villages à l'économie essentiellement rurale. Le métier d'entrepreneur n'y existait pas.

19 L. KÖLL, *Auboué en Lorraine du fer au début du siècle*. Paris, 1981, p. 89.

les créateurs d'une des plus importantes entreprises de construction de l'arrondissement (il semble qu'après la Première Guerre mondiale, chacun des frères ait travaillé pour son compte personnel)<sup>20</sup>.

Certains entrepreneurs italiens connaissent une réussite exceptionnelle. Rares avant 1914, ils se multiplient durant les deux périodes de reconstruction que connaît la région après 1918 et 1945. Pourtant, la plupart de ceux qui se sont installés à leur compte sont restés simples tâcherons ou bien ont fait faillite et sont retournés à leur condition première. Ils ont laissé peu de trace et sont à peine plus faciles à comptabiliser que les ouvriers italiens. Sur la totalité des « entreprises de bâtiment » recensées en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges entre 1870 et 1914, et dans toute la diversité que revêt alors ce terme, environ 8 % sont le fait d'Italiens<sup>21</sup>, un chiffre qui passe à 6 % si l'on ne considère que Nancy et à 10 % pour le reste de la Meurthe-et-Moselle<sup>22</sup>. Selon les lieux, ils exercent des professions différentes. À Nancy, ils sont souvent badigeonneurs, carreleurs, plâtriers ou mosaïstes, des spécialités où les Français sont peu présents. Dans les autres régions, ils sont plutôt entrepreneurs de terrassement ou de maçonnerie, sans spécialité particulière. Quoiqu'il en soit, ils sont le plus souvent dans une situation précaire, accordant des rabais excessifs pour obtenir des marchés et réalisant parfois des bénéfices moindres que le salaire qu'ils versent à leurs ouvriers.

Le passage au patronat constitue une élévation importante dans l'échelle sociale et il contribue à l'intégration de l'immigré dans le pays d'accueil. L'arrivée de sa famille est la plupart du temps une conséquence directe de cette installation – et un signe de réussite –, quand le jeune entrepreneur n'épouse pas une française comme c'est le cas pour un tiers d'entre eux. Souvent ce mariage, si ce n'est le passage au patronat, les conduit vers une demande de naturalisation, fréquemment accordée durant la période qui nous intéresse. Cette procédure fait disparaître une partie des griefs que la population nourrit contre eux, encore faut-il qu'elle connaisse leur nouveau statut : en effet, ils vont dès lors dépenser leur argent sur le territoire français, et surtout y supporter toutes les charges et obligations que leur nouvelle nationalité suppose. Quelquefois, la demande de naturalisation intervient après la Première Guerre mondiale. Dans ce cas, l'attitude de l'Italien pendant le conflit est déterminante.

Quelques Italiens ont créé des entreprises prospères. Pour la Meurthe-et-Moselle, on a déjà cité les frères Buzzi. Il y a aussi Bianchi à Auboué ou encore les frères Boninsegna. Le père, maçon italien, est suivi de ses cinq fils : Pascal sera tailleur d'habit à Joeuf, Hector-Marcel décède prématurément et les trois autres créeront leurs entreprises de bâtiment. Sylvain s'installe à Labry dès 1908, Louis-Marc à Jarny en 1905 et David à Homécourt. Ce dernier épouse la veuve, française, de son frère Hector-Marcel tandis que Marc-Louis se marie également avec une Française.

---

20 A.D. de Meurthe-et-Moselle : 10 M 32 et 10 M 34.

21 La Meuse n'a pas été prise en compte dans ces statistiques car elle est peu touchée par l'immigration italienne.

22 Ces chiffres ont été calculés sur la base d'un fichier de 835 entrepreneurs. Il ne prend en compte que les entreprises nées entre 1870 et 1914. Le terme d'entrepreneur s'applique à l'époque à des réalités très diverses : il était employé pour désigner à la fois le petit artisan travaillant seul comme le véritable « entrepreneur » employant plusieurs centaines d'ouvriers.

Alféo, le fils de Sylvain, est à la tête de son entreprise dès 1913 à Labry, comme son père. Il est lui aussi marié à une Française et son frère est également maçon dans le même village.

Si elles sont plus rares à Nancy, les entreprises d'origine italienne sont néanmoins présentes et quelques-unes sont très importantes. L'entreprise de maçonnerie de Paul Giracca, rue des Artisans, est créée par un Italien installé à Nancy depuis 1875. Son entreprise est très prospère dès la fin du XIXe siècle. Dominique Louis Faustinelli, arrivé à Nancy en 1899, crée rapidement une entreprise de premier ordre ; en 1907, dans un rapport consacré à la situation industrielle du département, il est signalé comme ayant une « fortune assez aisée »<sup>23</sup>. Il a un frère qui est également maçon à son compte à Nancy, et un autre qui est maçon en Argentine. Dans son entreprise, il accueille, surtout après 1918, de nombreux membres de sa famille.

Pour le département des Vosges, on peut citer l'entreprise Beretta au Thillot, créée vers 1895 et concessionnaire Hennebique, l'entreprise Brogginini dans la même ville ou encore l'entreprise Peduzzi, l'une des plus importantes. Il s'agit en fait à l'origine de deux entreprises, celle de Joseph Peduzzi, créée à Gerardmer vers 1910 et celle de Marc Peduzzi, plus ancienne, créée en 1890 à Cornimont. Après 1918, au moins quatre entreprises portent le nom de Peduzzi et sont installées dans la même région. Certaines sont encore aujourd'hui actives, tout en ignorant quels liens familiaux peuvent les unir.

## LES OPPOSITIONS À LA PRÉSENCE DES ITALIENS

Dès la fin du XXe siècle, les Italiens sont impliqués dans de nombreuses grèves en Lorraine, qu'ils soient eux-mêmes grévistes ou qu'ils en soient la cause. De nombreux mouvements visant à leur éviction des chantiers apparaissent dès la fin des années 1880<sup>24</sup>. En 1889, dans la Meuse, une grève générale a pour seul objectif leur expulsion de tous les chantiers des lignes de chemin de fer. Les actes de violence sont nombreux, durent plusieurs jours et provoquent l'intervention des troupes<sup>25</sup>.

Quelques années plus tard, en 1893, c'est à Nancy que des troubles semblables se produisent. Fin août commence une grève générale de 1 200 maçons, tailleurs de pierre et terrassiers (quasiment tout l'effectif de la ville). Ils demandent l'exclusion des Italiens de tous les chantiers. Leur départ a lieu immédiatement et le travail peut reprendre dès le lendemain. La brièveté du conflit révèle le peu de cas que l'on faisait alors des ouvriers italiens<sup>26</sup>. Les grévistes obtiennent par la même occasion une légère hausse de salaire, ce qui renforce un argument en défaveur des Italiens, volontiers accusés de tirer les salaires vers le bas. Dès lors et jusqu'à la Première Guerre mondiale, ils seront quasiment absents de la ville. Les chroniques de la grève générale des ouvriers du bâtiment de Nancy de 1907, qui paralyse les chantiers pendant plusieurs mois, ne font d'ailleurs pas allusion aux Italiens, alors que dans le

---

23 A.D. de Meurthe-et-Moselle : 9 M 23.

24 33 conflits de ce type entre 1889 et 1914.

25 A.D. de la Meuse : 577 Mp 1.

26 A.D. de Meurthe-et-Moselle : 10 M 51.



reste de la région les conflits existent toujours entre eux et les ouvriers Français. Ils émaillent la période de façon régulière, avec un apogée entre 1893 et 1896<sup>27</sup> et une nette recrudescence à la veille de 1914<sup>28</sup>.

*L'immeuble et la Construction dans l'Est* publie de nombreux articles où la présence des ouvriers italiens est critiquée. Il propose à l'occasion des solutions pour les exclure ou bien, devant l'évidence de la nécessité de leur apport, pour limiter leur présence. Il s'agit par exemple de taxer les patrons qui les emploient, de soumettre les ouvriers étrangers au paiement d'une taxe ou encore de limiter leur présence à 10 % de l'effectif total d'ouvriers présents sur le chantier.

Des mesures sont parfois prises de façon tout à fait officielle pour les exclure : par exemple dans les Vosges, où malgré leur nombre important les Italiens ne peuvent plus travailler sur les chantiers du Génie<sup>29</sup>. Ce genre de décision est généralement prise pour des raisons politiques, pour satisfaire une population qui manifeste fréquemment contre leur présence. De nombreux rapports des Commissariats Spéciaux des Vosges ou de Meurthe-et-Moselle s'accordent pourtant à dire de ces Italiens : « Ils ne sont pas à redouter et s'occupent uniquement de leur travail »<sup>30</sup>. Dans les Vosges, les oppositions à leur présence sur les chantiers ont été si fortes que dans les années qui précèdent 1914, ils ne trouvent du travail quasiment plus que chez leurs compatriotes entrepreneurs.

Les ouvriers Italiens sont accusés de tous les maux : ils prennent le travail des Français (cet argument est surtout mis en avant en période de crise), ils tirent les salaires vers le bas, ils ne dépensent pas l'argent gagné sur le sol français, etc. On leur concède éventuellement quelques « qualités » : « ils ont des habitudes de parcimonie, de nourriture restreinte et disons-le aussi, de sobriété qui leur permettent de vivre avec un salaire moindre »<sup>31</sup>, quoique cette sobriété soit par ailleurs très souvent contestée. Sans cesse ils sont comparés aux ouvriers français, et cela tourne quelquefois à leur avantage :

Nous connaissons deux villes dans la région [...] où en ce moment, le travail de construction bat son plein.

Dans l'une de ces villes, les entrepreneurs n'ont pas voulu recourir à la main-d'œuvre étrangère. Malheureusement, la besogne n'avance guère. Par exemple, dans la construction d'un mur de 22 centimètres d'épaisseur, chaque maçon en fait guère plus de trois mètres par jour, et les chômages sont très fréquents (deux jours sur trois, affirme-t-on de très bonne source).

Dans la seconde ville, on a embauché des Italiens. Ces maçons bâtissent chacun de dix à douze mètres d'un mur analogue, quotidiennement, et ils « abattent » régulièrement leurs six jours par semaine.

---

27 10 conflits ; ils sont particulièrement nombreux en 1894, après l'assassinat à Lyon du président Carnot.

28 6 pour la seule année 1913.

29 A.D. des Vosges : 8 M 189.

30 *Ibid.*

31 « Les ouvriers étrangers », in *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*. 16<sup>e</sup> année, n° 48, p. 379.

Ajoutons encore – pour mieux préciser – qu'un de nos ouvriers exige un manoeuvre, ou porte-colle, tandis qu'un seul porte-colle suffit pour deux maçons italiens<sup>32</sup>.

En Lorraine, les Italiens ne sont pas les seules victimes du rejet de la population locale ; les Allemands, également très nombreux, subissent le même sort. La presse locale s'en fait l'écho :

Depuis 1870, beaucoup plus qu'avant, une bande d'Allemands tend à imprimer à notre Lorraine de la rue des allures germaniques dont nous souffrons hélas plus qu'on ne saurait dire. Eh bien, ce n'est pas assez, il faut qu'une nuée de vénitiens ou de florentins, viennent jusque dans nos villages porter l'exemple de leur brutalité ou de leurs mauvaises mœurs. L'espionnage international, le règne du couteau, servant d'arbitre à la plupart des discussions, la démoralisation et le découragement de la classe inférieure qui en souffre directement, le relèvement de la statistique criminelle, voilà le bilan de ces invasions de barbares et de mendiants<sup>33</sup>.

Ce n'est pas d'un journal extrémiste qu'est issue cette citation qui résume en quelques lignes toutes les peurs des Lorrains de l'époque, mais de *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, l'organe officiel du monde du bâtiment de la région. Les institutions et les autorités sont partagées entre deux positions contradictoires : le besoin de main d'œuvre est évident, les industriels et entrepreneurs demandent une plus grande liberté, mais cela heurte les populations. Des mesures sont prises, limitant par exemple à 10 % leur présence sur les chantiers de travaux publics, mais avec la possibilité d'accorder des dérogations. Les institutions ne sont pas en reste. Au bureau de bienfaisance de Nancy, « sont seules admises à recevoir les secours temporaires et accidentels les personnes de nationalité française ayant un séjour d'au moins deux ans dans la ville de Nancy et celles de nationalité étrangère résidant en France depuis au moins cinq années, dont les deux dernières à Nancy.

Toutefois ne pourront être admise au secours permanent que les personnes de nationalité française et résidant à Nancy, depuis au moins cinq ans<sup>34</sup>. Au vu des conditions de vie et d'exercice de leur profession, on imagine que les ouvriers italiens du bâtiment répondaient très rarement aux critères de sélection.

Les mouvements xénophobes, exacerbés par la proximité de la frontière allemande, sont d'autant plus forts et fréquents en Lorraine que la Première Guerre mondiale approche. À l'occasion, les Italiens sont même accusés d'espionnage au profit de l'ennemi de toujours. Les Vosges et la Meurthe-et-Moselle sont entre 1870 et 1914 des départements frontière, et les mouvements de population entre les deux pays sont particulièrement surveillés. Dès les années 1890, le moindre incident mettant en cause des étrangers, surtout s'ils sont Allemands ou Italiens, est consigné par l'administration. À chaque mouvement, à chaque protestation on craint l'esca- lade, qu'une simple étincelle peut suffire à déclencher :

---

32 « Les constructions militaires et la main-d'œuvre ouvrière. », in *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, 31<sup>e</sup> année, n°11, 13 juillet 1913, p. 201.

33 « Les ouvriers étrangers et les travaux publics », in *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, 3<sup>e</sup> année, n° 31, 1 décembre 1889, Leduc-Viollet, p. 245.

34 « Règlement général du bureau de bienfaisance de Nancy », art. 29, cité par Maurice Didion, *Les salariés étrangers en France*, thèse de doctorat en sciences politiques et économiques, faculté de droit de Nancy, Paris, 1911, p. 104.

Depuis la mort du regretté M. Carnot les ouvriers français et italiens, tout en conservant les uns contre les autres une sourde rancune évitaient tous les incidents capables de réveiller l'animosité qui s'était manifestée après le lâche assassinat du Président de la République. Il a suffi de quelques discussions de cabaret et de rivalités de femmes pour attiser l'ancienne querelle<sup>35</sup>.

Au moindre écart, des troupes armées interviennent. Les Lorrains rejettent les Italiens tout aussi violemment que les Allemands... tout en entretenant avec eux d'étroites relations. Les investissements allemands sont importants dans la région et les industriels lorrains font de même chez leur voisin. La faculté de Nancy accueille quant à elle de très nombreux étudiants allemands<sup>36</sup>.

Globalement, si l'opinion publique proteste contre la présence d'ouvriers étrangers, c'est surtout en période de crise économique. Quand la main-d'œuvre manque, leur présence est tolérée, on admet – bien qu'à contre cœur – qu'ils puissent être présents, mais dans des proportions « raisonnables ». En fait, malgré cette apparence de rejet violent des étrangers, il semble que la réalité ne soit pas aussi contrastée. Des Italiens, en nombre important, s'installent bel et bien définitivement dans la région et s'intègrent sans grandes difficultés à la population locale. Les mariages mixtes sont également très nombreux et les incidents véritablement violents et graves sont probablement moins importants que ne le laissent supposer les rapports extrêmement détaillés des Commissaires Spéciaux de police des chemins de fer. Ces documents donnent peut-être une importance trop grande à des événements somme toute mineurs ou assez rares. Les entrepreneurs, même s'ils affectent une attitude de rejet, emploient en réalité de nombreux Italiens sur leurs chantiers isolés et reconnaissent leur savoir-faire. D'autre part, s'il est vrai que l'exclusion des Italiens est une cause de grève importante dans la région, ce n'est pourtant pas la première. Ce que les ouvriers réclament le plus souvent et en priorité, même s'ils imaginent quelque fois que pour l'obtenir ils doivent d'abord demander le renvoi des Italiens, c'est une augmentation de leurs salaires.

## CONCLUSION

Toute la difficulté d'une étude comme la nôtre réside dans l'absence de sources. La plupart des ouvriers italiens n'ont fait que passer en France, retournant assez vite dans leur pays d'origine ou partant tenter plus loin leur chance, souvent en Amérique. Les entrepreneurs italiens, à part ceux dont la réussite exceptionnelle est encore visible, ont laissé à peine plus de traces.

Malgré toutes les difficultés qu'ils rencontrent, les Italiens s'intègrent pourtant peu à peu à la population et certains entrepreneurs italiens amassent des fortunes importantes et sont parfaitement intégrés dans l'élite Lorraine. En fait, ils subissent durant la période 1870-1914 le même rejet que les Creusois un demi-siècle plus tôt. Ces derniers ont été nombreux à s'installer à Nancy à partir des années 1860. Quand les Italiens arrivent, certains sont à la tête d'entreprises importantes et sur un plan global, ils dominent le marché du bâtiment et des travaux publics de la région. Ils

---

35 A.D. des Vosges : 8 M 189.

36 F. BAUDIN, *op. cit.*, p. 253.

voient d'un mauvais œil l'arrivée de cette concurrence, parce qu'elle représente une menace contre leur suprématie. C'est sans doute davantage cela qu'ils craignent plutôt que le fait qu'il s'agit d'Italiens, même si l'usage d'arguments xénophobes est plus porteur pour lutter contre cette concurrence.

Parlant la langue du pays d'accueil, mariés de plus en plus souvent à des Françaises, naturalisés, ils se font peu à peu oublier et la xénophobie se reporte, comme toujours, sur les derniers arrivants. Pourtant dans les années 1910 comme après la Première Guerre mondiale, la nécessité de leur présence s'impose à un plus grand nombre de personnes, tout comme l'idée qu'il faut appliquer aux étrangers le même traitement, les mêmes salaires, les mêmes lois sociales qu'aux Français. Le traité franco-italien du 15 avril 1904 est une étape importante en ce sens, même s'il rencontre de vives critiques.

En 1914 pourtant, le chemin est encore long à parcourir pour que disparaissent les haines, pour que les ouvriers italiens puissent vivre et exercer leurs métiers dans les mêmes conditions que les Français.

**Catherine GROSJEAN**

*Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)*